



Mieux manger de la crèche à l'EHPAD



ma cantine

Présentation de la plateforme

Qu'est-ce que ma cantine ?

ma cantine est une plateforme constituant à la fois un outil d'accompagnement pour les gestionnaires, un outil d'information pour les convives citoyens et un outil de transmission d'information vers l'administration pour le suivi de la transition alimentaire des services de restauration collective.

Objectifs



Comprendre les mesures des lois EGAlim et Climat et Résilience



Accompagner et outiller les gestionnaires et administrateurs



Communiquer entre pairs et à ses convives pour valoriser ses actions



Collecter les données afin d'évaluer la politique publique



L'inscription sur la plateforme ma cantine des gestionnaires, responsables légaux d'un service de restauration (dans les secteurs public et privé) est obligatoire.

Gestionnaires, inscrivez-vous sur ma-cantine.agriculture.gouv.fr dès à présent en vue de la campagne annuelle de télé-déclaration des achats qui aura lieu au premier trimestre 2025 !

Pour plus de renseignements : support-egalim@beta.gouv.fr



Mieux manger de la crèche à l'EHPAD



ma cantine

État des lieux en région Pays de la Loire

Qu'est-ce que ma cantine ?

ma cantine est une plateforme constituant à la fois un outil d'accompagnement pour les gestionnaires, un outil d'information pour les convives citoyens et un outil de transmission d'information vers l'administration pour le suivi de la transition alimentaire des services de restauration collective.

État des lieux pour les Pays de la Loire

Sur les 4 545 cantines de la région, 2 448 d'entre elles étaient inscrites sur ma cantine à la date du 17/09/2024, soit un taux d'inscription de 54 %.

Parmi les cantines inscrites, 1 278 avaient commencé un diagnostic à cette date (soit 52 % d'entre elles) :

de  **14 % ont réussi l'objectif d'approvisionnement EGAlim** (50 % de produits qualité et durables dont 20 % de bio)



12 % bio moyen (objectif de 20 %)



17% durables et de qualité (hors bio moyen)



L'inscription sur la plateforme ma cantine des gestionnaires, responsables légaux d'un service de restauration (dans les secteurs public et privé) est obligatoire.

Gestionnaires, inscrivez-vous sur ma-cantine.agriculture.gouv.fr dès à présent en vue de la campagne annuelle de télé-déclaration des achats qui aura lieu au premier trimestre 2025 !

Pour plus de renseignements : support-egalim@beta.gouv.fr

